

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE I

UNIV/06-363-6 du 25/09/06

AVIS DE RECRUTEMENT PAR VOIE DU PACTE D'AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION A L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE I (DE PROVENCE) - SESSION 2006

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Bureau des Concours de L'Université de Provence, Tel : 04 91 10 61 53

AVIS DE RECRUTEMENT

Un recrutement est ouvert à l'Université d'Aix-Marseille I (de Provence) par la voie du **parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat -PACTE-** pour le recrutement d'agents des services techniques de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Session 2006 - Arrêté du 18/07/2006 paru au Journal Officiel du 27/07/06),

I MODALITES D'INSCRIPTIONS

A/ Conditions :

- Etre de nationalité française ou ressortissant des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- Avoir de 16 à 25 ans révolus.
- Etre sorti du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue ou être en possession d'un diplôme dont le niveau est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel, soit les niveaux VI, V bis ou V.

B/ Dossier :

Les candidats doivent présenter leur candidature auprès de l'agence locale de l'ANPE dont relève leur lieu de domicile.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Une lettre manuscrite de candidature,
- Un curriculum vitae détaillé, indiquant la formation initiale et éventuellement continue suivie par le candidat, le cas échéant son parcours professionnel antérieur (dans ce cas, joindre les justificatifs),
- Une photocopie de la carte d'identité.

La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au Jeudi 26 octobre 2006.

II PROCEDURE DE RECRUTEMENT

La sélection des candidats est confiée à une commission nommée par le Président de l'Université de Provence. Celle-ci examine les dossiers des candidats, puis auditionne ceux dont elle a retenu la candidature.

A l'issue des auditions, la commission arrête la liste des candidats retenus pour le recrutement.

III POSTES OFFERTS AU RECRUTEMENT

BAP G : Patrimoine, Logistique, Prévention

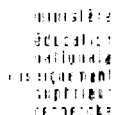
Emploi-type :

Aide logistique : 2 postes de catégorie C

- 1 centre de Marseille
- 1 centre d'Aix-en-Provence

La fiche descriptive de l'emploi-type est annexée à cet avis de recrutement.

Signataire : P. TORDO, Président de l'Université de Provence.



Aide logistique

Patrimoine Logistique Prévention (G) ■ Logistique et services généraux ■ AST

Mission / Activités Compétences Conditions d'exercices et tendances d'évolution

Mission / Activités

⊕ Mission

- L'aide logistique assure un ensemble de tâches liées au fonctionnement logistique et à l'entretien d'un site (accueil, courrier, surveillance, entretien, courses)

⊕ Activités principales

- Accueillir, contrôler et renseigner les visiteurs
- Surveiller les abords et veiller à la fermeture des bâtiments
- Recueillir et répartir le courrier dans les différents services
- Participer au service lors des réceptions
- Assurer l'ensemble des courses et transports liés au fonctionnement d'une structure
- Installer le matériel et s'assurer de son bon fonctionnement
- Informer, de manière systématique, le responsable des problèmes rencontrés
- Veiller à la signalisation
- Assurer tous types de nettoyage

Compétences

⊕ Compétences principales

- Posséder les connaissances élémentaires sur la sécurité des biens et des personnes
- Posséder une bonne maîtrise de l'expression orale
- Savoir appliquer les règles d'hygiène et de sécurité liées à la manipulation des produits utilisés
- Savoir travailler en équipe
- Savoir respecter les plannings

Conditions d'exercices et tendance d'évolution

⊕ Environnement professionnel

- **Lieu d'exercice** : L'activité peut entraîner des contraintes horaires (horaires décalés, samedis, dimanches, jours fériés...) et des sujétions particulières dues aux déplacements. Elle peut impliquer la possession du permis de conduire.

⊕ Diplôme réglementaire exigé

⊕ Formations et expérience professionnelle souhaitables

© Ministère de l'éducation nationale

Conception & réalisation : Université de Poitiers